



## Projets 2025 Guide d'accompagnement



Ce guide a pour objectif d'accompagner les structures fédérales dans la réflexion, la structuration et la **rédaction des actions** qui seront présentées dans le dossier de la demande de subvention « Projet Sportif Fédéral – Agence nationale du Sport 2024 ». Il a également pour vocation à vous aider dans le processus de dépôt de la demande de subvention qui s'effectue uniquement sur la plateforme « Le Compte Asso ».

Les actions présentées doivent s'inscrire dans les dispositifs ci-dessous, présentés dans la note de cadrage. Un dossier de subvention peut comporter une ou plusieurs actions.

- **Le développement de la pratique**
  - *Les jeunes dans les écoles*
  - *Le cyclotourisme au féminin*
  - *Le développement de la pratique Parasport*
  - *L'accueil des nouveaux licenciés*
  - *Accompagner les bénévoles*
- **La promotion de la santé**
  - *Le vélo et la santé*
- **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
  - *Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations*
  - *L'éco-responsabilité des organisations*

Elles devront être formalisées, précises, claires et argumentées.

## FORMALISER LE PROJET

Avant de vous lancer dans le dossier de subvention dans le Compte Asso, il est important de formaliser le projet. Celui-ci doit être clair, précis et argumenter. Pour vous aider, vous pouvez répondre aux questions ci-dessous.

### 1- **Des questions qui renvoient aux objectifs du projet et aux finalités de celui-ci :**

- **Quoi ?** Il s'agit d'**expliquer l'action ou les actions** que vous allez déployer. Répondre aux questions, Qu'est-ce que je veux faire ? Que vais-je mettre en place ?
- **Pourquoi ?** Dans quel but mettez-vous en place ce projet, quelle en est la finalité, à court, moyen ou long terme. Le pourquoi représente votre objectif. C'est le résultat à atteindre et non une tâche ou une action. Il doit être concret, daté, localisé et mesurable, ce qui permettra une évaluation.
- **Pour qui ?** A quel public s'adresse l'action.
  - Licenciés/non licenciés/les deux
  - Tous public/Féminines/Jeunes/Personnes en situation de handicap/etc.

Durant cette phase il est important de pouvoir :

- Partager et échanger sur le projet avec personnes impliquées dans le projet
- Rédiger un premier projet en essayant de répondre aux trois questions ci-dessus
- Repérer **les indicateurs** permettant d'évaluer la pertinence de l'action, pour la faire évoluer. Ces indicateurs sont à renseigner dans le dossier de subvention

## 2- Des questions qui vont interroger sur la mise en œuvre du ou des projets, le comment ?

Cette phase concerne la mise en œuvre opérationnelle du projet sur le terrain. Elle vise à déterminer le plan d'action qui sera mis en place, ce qui va être fait et décidé. Vous pouvez réaliser une description chronologique prévisionnelle de la naissance du projet (l'idée) à la fin de l'action. Durant cette phase vous allez devoir identifier l'ensemble des étapes de l'organisation ainsi que les besoins et des ressources à mobiliser (Financiers, matériels, humains, logistiques, communication...).

Les choix doivent se porter sur :

- **Où ?** le choix d'un ou plusieurs lieux.
- **Quand ?** inscrire le projet dans un calendrier avec une ou plusieurs dates selon les actions déployées et la concurrence
- **Qui ?** Il s'agit de déterminer le porteur du projet c'est-à-dire la structure opérationnelle qui va mettre en place l'action, le club, le comité départemental ou le comité régional. Dans cette rubrique on détermine le nombre de personnes qui vont participer à l'organisation du projet et à la réussite du projet : Les bénévoles à mobiliser, les salariés, les prestataires de services.
- **Quel est le coût du projet ?** Il faut construire un budget en y incluant tous les types de dépenses des simples frais de missions à l'achat et la location de matériel, la communication, la restauration, etc... Il faut aussi y inclure toutes les ressources financières mobilisables (participation de la structure, subventions des collectivités territoriales, subvention de l'ANS, partenaire privé, inscription des participants etc.)

## 3- L'évaluation demandée par l'ANS repose sur l'obligation de justifier des moyens octroyés

**L'évaluation du projet : Il est obligatoire d'inclure des critères d'évaluation de votre projet pour analyser celui-ci et le faire évoluer.** Vous devrez pour cela remplir la partie réservée aux « **indicateurs** » Il s'agit de la mise en œuvre du projet et non des résultats de celui-ci. Les critères d'évaluation peuvent être de deux ordres :

- **Objectifs** : Ils doivent être mesurables et quantifiables. En général, il s'agit de chiffres de participation, de progression et de réussite.
- **Subjectifs** : ils reposent sur des « ressentis » qui peuvent être recueillis au travers de questionnaires de satisfaction, de retours spontanés des personnes, participantes ou impliquées au projet, des avis extérieurs ...

## 4- Le budget prévisionnel de chaque action doit être équilibré (charges=produits)

- La somme demandée pour l'action à l'ANS doit figurer autant que possible **dans le prévisionnel voté en AG,**
- Les subventions et partenaires financiers doivent figurer au budget,
- Présenter un budget réaliste avec une demande de subvention de 50% max.

**ATTENTION** : Les projets financés le sont pour l'année 2025, ils peuvent se terminer au plus tard le 30 juin 2026, date limite du retour des comptes-rendus. Ne pas attendre le retour de la commission nationale pour mettre en place votre projet. Cependant vous pouvez revoir les contours de celui-ci au regard de la subvention accordée

## Remplir les fiches actions

Une fois la fiche action ouverte il est important de bien lire les bandes déroulantes et de remplir les différentes rubriques en accord avec la réalité du projet que vous allez mettre en place sur le terrain. Ces informations sont importantes pour l'analyse de la répartition de la subvention globale et pour l'évaluation de votre action. D'où l'importance de passer par la formalisation de votre projet en amont de la saisie dans le Compte Asso, afin de ne rien oublier.

### Pour tous vos projets vous devez vérifier et/ou renseigner les items suivants

- \***Fédération** : FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
- \***Nature de l'aide** : Projets sportifs fédéraux
- \***Modalités de l'aide** : Aide au projet
- \***Objectifs opérationnels** : faire un choix dans le menu déroulant
  - Développement de la pratique
  - Promotion du sport santé
  - Ethique et citoyenneté

## LES FICHES PAR DISPOSITIFS

|   |    |
|---|----|
| <b>OBJECTIF OPERATIONNEL : Développement de la pratique</b> .....                               | 5  |
| FICHE n°1 : Les jeunes dans les écoles française de vélo .....                                  | 5  |
| FICHE n° 2: Le programme Savoir Rouler A Vélo.....  | 8  |
| FICHE n° 3 : Le cyclotourisme au féminin .....  | 10 |
| FICHE n° 4 : L'accueil des personnes en situation de handicap .....                             | 12 |
| FICHE n° 5 : L'accueil des nouveaux licenciés .....   | 14 |
| FICHE n ° 6 : Accompagner les bénévoles (Formation) .....                                       | 16 |
| <b>OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : promotion du sport santé</b> .....                               | 18 |
| FICHE n° 7 : Le vélo et la santé .....  | 18 |
| <b>OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : Développement de l'éthique et de la citoyenneté</b> .....        | 20 |
| FICHE n° 8 : Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations ..... | 20 |
| FICHE n° 9 : L'écoresponsabilité des organisations .....  | 23 |

# OBJECTIF OPERATIONNEL : Développement de la pratique

## FICHE N°1

### MODALITE OU DISPOSITIF

## Les jeunes dans les écoles française de vélo

Ce dispositif est accessible :

- Aux seuls clubs ayant une « EFV » école française de vélo
- Aux clubs qui souhaitent créer une « EFV » au plus tard au 31 décembre 2025
- Aux comités départementaux et régionaux
- **LES CLUBS SANS EFV QUI SONT ENGAGES DANS LE PROGRAMME SRAV ou un programme scolaire PEUVENT DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE CE DISPOSITIF**

### INTITULE DE L'ACTION

L'intitulé du projet doit correspondre aux libellés « actions possibles » de la note de cadrage

| Objectifs opérationnels         | Dispositifs éligibles                         | Actions possibles  | Clubs | CoDep | CoReg |
|---------------------------------|---|--|-------|-------|-------|
| Le développement de la pratique | Les jeunes dans les écoles françaises de vélo | • Création/structuration d'une EFV   | X     |       |       |
|                                 |   | • Organisation de manifestations jeunes et de rencontres inter EFV (Rallye-raid, randuro, orientation, éducation routière sportive etc...) – Organisation des épreuves départementales ou régionales (Critérium et éducation routière) | X     | X     | X     |
|                                 |   | • SRAV – Savoir rouler à vélo  |       |       |       |
|                                 |   | • Séjours spécifiques jeunes   |       |       |       |
|                                 |   | • Participation aux évènements fédéraux jeunes : Epreuves nationales pour les Comités régionaux (Var) – Bike Camp en Savoie – Bike to Orléans  |       |       |       |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

Exemples :

- Promouvoir la pratique du vélo et du cyclotourisme pour les jeunes au sein du territoire.
- Former les jeunes vers l'autonomie dans la pratique des activités fédérales, route, VTT, Gravel.

- Faire découvrir différentes pratiques du vélo (route, VTT, Gravel, etc.) aux jeunes.
- Eduquer, mobiliser et motiver des jeunes pour la pratique du vélo et les inciter à rejoindre les structures fédérales.
- Renforcer les échanges entre les jeunes cyclotouristes et découvrir le patrimoine au sein des territoires.
- Développer et Renforcer l'offre d'activités au sein de l'école française de vélo.
- Permettre d'évaluer le niveau d'autonomie des jeunes dans la pratique du cyclotourisme (orientation, gestion des aptitudes physiques, mécanique, connaissance de l'environnement etc.)
- Permettre aux jeunes du comité (régional ou départemental) de participer au CNJC et CNER et aux évènements fédéraux
- Permettre aux jeunes scolaires d'apprendre les fondamentaux du vélo pour se déplacer au quotidien et de découvrir le cyclotourisme.

## LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, elle doit décrire les actions qui seront mises en place et les modalités pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. **La description vise à préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc.), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.**

### Exemples :

- Organisation d'une rencontre inter EFV, avec un rallye et une orientation à destination des jeunes des EFV et des Codep à ..., le ..... La manifestation se déroulera dans le gymnase de ..... L'accueil se fera à partir de X heure. X jeunes sont attendus ainsi que X encadrants des structures.
- Participation au forum des associations, organisation d'un atelier de pilotage et maniabilité pour les enfants avec présentation des activités de l'EFV ou de l'ouverture de l'EFV : Fabrication de livrets d'accueil et de flyers, achat de matériel pour les jeunes (vélo, casques, matériel pédagogique, etc...)
- Participation des jeunes de l'EFV aux critères départementaux ou régionaux (éducation routière et SNEJ) et aux évènements de la fédération
- Organisation de séjours et mini-séjours, à destination de nos jeunes licenciés avec un thème de découverte, etc...
- Organisation d'une randonnée itinérante sur X jours à destination des jeunes du club. Chaque jour un parcours de 60 et 70 kilomètres sera réalisé avec pour but la découverte du patrimoine naturel, des visites culturelles et la rencontre des habitants. Des animations seront également mises en place en fin d'après-midi et en soirée.
- Organisation des concours d'éducation routière et des critères départementaux ou régionaux (route et VTT). Possibilité d'organiser un séjour dans le cadre de ces activités. Par exemple, organiser un séjour à XXX les 11 et 12 juin dans le cadre du Concours Régional d'Education Routière.
- Organisation et structuration de l'Ecole Française de Vélo pour permettre d'accueillir davantage de jeunes, qui souhaitent découvrir le cyclotourisme : décrire ce que vous mettez en place et ce dont vous avez besoin
- Organisation par le club, Codep et CoReg d'un séjour jeunes itinérant dans le cadre du Bike Camp et de « bike to Orléans » ou au départ de XXX avec XX jeunes et XX encadrants

### **Il peut y avoir plusieurs éléments dans le projet dès lors où le thème du dispositif éligible est respecté**

- L'organisation de plusieurs séjours, de plusieurs rencontres et manifestations jeunes,
- Pour les CoReg un regroupement des épreuves jeunes nationales et les bike camp et bike to Orléans,

- Pour l'action structuration des EFV : il peut s'agir de décrire comment le club organise l'activités de l'EFV,
- Combien de jours, pour combien d'enfants, avec combien d'encadrants pour quelles activités et quels besoins,
- **Pour le SRAV : VOIR FICHE N° 2 SPECIFIQUE**

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Ecole de sport/Licenciés-Adhérents

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Mineurs

**Type** : public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet**

Exemple d'indicateurs :

- Augmentation du nombre de manifestations spécifiques jeune.
- Augmentation du nombre de jeunes licenciés au sein du club, CoDep et CoReg.
- Taux de participation des jeunes licenciés et non licenciés aux manifestations qui leur sont ouvertes.
- Augmentation de l'effectif de l'Ecole Française de Vélo.
- Augmentation du matériel mis à disposition de l'Ecole Française de Vélo.
- Nombre d'éducateurs formés pour encadrer les jeunes.
- Nombre de jeunes scolaires touchés.
- Taux de progression.
- Taux de satisfaction des jeunes sur l'activité.
- Etc...

## FICHE N° 2

### MODALITE OU DISPOSITIF

## Le programme Savoir Rouler A Vélo

### LES ACTIONS POSSIBLES

| Objectifs opérationnels         | Dispositifs éligibles                         | Actions possibles   | Clubs | CoDep | CoReg |
|---------------------------------|---|---|-------|-------|-------|
| Le développement de la pratique | Les jeunes dans les écoles françaises de vélo | <ul style="list-style-type: none"> <li>• SRAV - savoir rouler à vélo</li> </ul> | X     | X     | X     |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

L'objectif principal du programme Savoir Rouler A Vélo est de permettre aux enfants d'acquérir les premiers fondamentaux nécessaires à l'apprentissage du vélo pour se déplacer dans le cadre de la mobilité active.

Pour la structure qui va mettre en place le programme SRAV, voilà des **compléments d'objectifs** :

- Organiser les différents blocs (1-2-3) du SRAV et délivrer les attestations aux enfants dans le cadre :
  - Scolaire
  - Périscolaire (centre de loisirs)
  - Du club, pour les jeunes du club et les non licenciés intéressés,
- Acheter du matériel technique et pédagogique pour mettre en place les séances de SRAV,
- Communication sur l(es) action(s) mise(s) en place dans le cadre du SRAV,
- Former des intervenants SRAV (Codep et CoReg),

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.

**Dans le cadre d'un projet SRAV voilà les éléments obligatoires à faire figurer :**

- Intervention du club ou du Codep à compter du XX/XX/2024 jusqu'au XX/XX/2024,
- Préciser dans quel cadre : Scolaire – Périscolaire – club – autre,
- Préciser les villes, les écoles ou les centre de loisirs ou autres,
- Préciser le niveau scolaire des enfants : grandes sections/CP/CE1/CE2/CM1/CM2,
- Préciser le volume horaire prévisionnel,



- Préciser les blocs du SRAV organisés : 1 – 2 – 3,
- Précisez le matériel technique (vélo, casques et outillage) et pédagogique utilisé,
- Formation prévisionnelle de XX jeunes,
- Mobilisation de XX encadrants hors enseignant,
- **POUR LES CODEP** : Mise en place de la formation SRAV, fiche 10 du référentiel de formation : *décrire les modalités de mise en place (Quand, où et combien de stagiaires. Quels moyens,).*

Les sessions de formation SRAV peuvent être déclarées dans le projet « FORMATION » si elles ne sont pas adossées à un projet d'organisation de sessions auprès des enfants.

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Licenciés-Adhérents/Public hors club

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Mineurs

**Type** : Public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.**

- Nombre d'intervenants de la structure déclarés sur le site du SRAV.
- Nombre de sessions SRAV déclarées sur le site SRAV et organisées.
- Nombre d'enfants prévisionnel à former déclarés sur le site SRAV.
- Nombre d'attestations délivrées et inscrites sur le site SRAV.
- Nombre d'animateurs et d'éducateurs formés au SRAV mis en place par la fédération.

## FICHE N°3

### MODALITE OU DISPOSITIF

## Le cyclotourisme au féminin

### INTITULE DE L'ACTION

L'intitulé du projet doit correspondre aux libellés « actions possibles » de la note de cadrage.

| Objectifs opérationnels         | Dispositifs éligibles       | Actions possibles   | Clubs | CoDe p | CoRe g |
|---------------------------------|-----------------------------|---|-------|--------|--------|
| Le développement de la pratique | Le cyclotourisme au féminin | • Organisation d'animations et de manifestations spécifiques ouvertes aux femmes licenciées et non licenciées | X     | X      | X      |
|                                 |                             | • Formation : accession aux fonctions de dirigeante et d'encadrement  |       | X      | X      |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

- Augmenter le nombre de féminines non licenciées vers les clubs.
- Favoriser la pratique des femmes lors des manifestations de cyclotourisme aux féminines licenciées et non licenciées.
- Amener les femmes non licenciées vers une pratique du cyclotourisme.
- Développer une pratique régulière du cyclotourisme au féminin au sein des clubs.
- Développer des compétences techniques (aisance à vélo, pilotage, orientation, GPS, mécanique etc...) chez les femmes pour développer leur autonomie.
- Augmenter le nombre de femmes à prendre des fonctions de dirigeantes et éducatrices au sein des structures
- Former les femmes aux fonctions d'encadrement technique bénévoles ou professionnelles et aux fonctions de dirigeantes
- Créer un réseau de "Référentes des Féminines" dans les départements et la région.
- Créer un réseau local « d'ambassadrices à vélo »

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.

Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Animation de réseau (commission féminine, réseau d'ambassadrices...) permettant de partager les expériences et d'organiser des initiatives pour mettre en valeur et promouvoir le vélo au féminin, comme moyen efficace pour améliorer sa santé, comme vecteur de convivialité et de rencontres. Celle-ci pourrait organiser, des mini rencontres de pratique du vélo, des échanges autour du cyclotourisme, de la prise en compte des femmes au sein des structures,
- Organiser une journée « Portes Ouvertes Féminines » où sont proposées : des randonnées cyclo-découverte encadrées par des animatrices et éducatrices et le prêt ou l'achat de vélo de route et VAE pour attirer ce nouveau public.
- Mettre en place un calendrier de séances de pratique intergénérationnel spécifiquement pour les féminines
- Organisation d'un regroupement sur 1 à 3 jours avec un thème « touristique » et de formation ou information afin de permettre d'acquérir une compétence. Regroupement encadré si possible par des féminines expérimentées.
- Organisation d'un regroupement de cyclotouristes débutantes (1ère et 2<sup>ème</sup> licence, convention pré-accueil, dispositif 3 sorties gratuites...) pour découvrir les activités du cyclotourisme, fidéliser à la pratique féminine et améliorer la cohésion de groupe.
- Organisation de plusieurs sorties programmées lors du mois d'Octobre pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, sensibiliser les femmes sur cette maladie, mais également accompagner celles qui ont été touchées.
- Mise en place d'une communication à destination des féminines via différents canaux : la presse de la ville et de l'agglomération, des affiches apposées chez les commerçants, les gymnases, les écoles et les centres de loisir, la radio et la télévision locale ainsi que les réseaux sociaux et le site internet du club.
- Développer l'information et la formation autour des femmes et de la mixité : journée, séminaire, formation, outils etc...)

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

**Genre** : Majoritairement féminin

**Tranche d'âge** : Toutes tranches d'âges

**Type** : Public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables.** Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Nombre d'évènements spécifiques féminins organisés, en apprécier l'évolution.
- Nombre d'évènements dédiés aux nouvelles licenciées, en apprécier l'évolution.
- Taux de participation des femmes aux différents évènements en augmentation.
- Progression du nombre de nouvelles licenciées au sein du club/comité départemental/comité régional.
- Augmentation du nombre de licenciées.
- Augmentation du nombre de licenciées participants à des évènements de la structure.
- Nombre de femmes au sein du club, du CoDep
- Nombre de femmes au sein du CoDep
-

## FICHE N°4

### MODALITE OU DISPOSITIF

## L'accueil des personnes en situation de handicap

### INTITULE DE L'ACTION

- L'intitulé du projet doit correspondre aux libellés « actions possibles » de la note de cadrage et s'inscrire dans le dispositif du comité paralympique et sportifs français (CPSF), le club inclusif.  
<https://club-inclusif.fr/>
- Le club doit obligatoirement être identifié et inscrire son activité au sein du Handi Guide  
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

| Objectifs opérationnels         | Dispositifs éligibles                  | Actions possibles   | Clubs | CoDep | CoReg |
|---------------------------------|--|---|-------|-------|-------|
| Le développement de la pratique | Les personnes en situation de handicap | • Animation spécifique et accueil spécifique des PSH sur les manifestations       | X     | X     | X     |
|                                 |  | • Formation : Accompagner l'accession aux fonctions d'encadrement et de dirigeant |       | X     | X     |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Accueillir les personnes en situation de handicap à pratiquer le vélo au sein des structures de la fédération,
- Favoriser le partager la pratique avec un public valide,
- Développer la pratique du vélo au sein des établissements spécialisés,
- Développer l'encadrement des personnes en situation de handicap,
- Favoriser l'accès des PSH aux fonctions de dirigeant (e)s
- Favoriser l'accès des PSH aux fonctions d'encadrement

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Organisation de sorties en groupe, encadrées par des éducateurs de la fédération afin d'avoir un meilleur accompagnement et permettre la participation à des événements de plus grande ampleur.

- Organisation d'activités avec des personnes en situation de handicap en lien avec des structures spécialisées pour les enfants ou les adultes (IME, ITEP, ESAT, FAM etc....) (*Exemple : dans l'Essonne organisation de sortie VTT sur les bords de l'Orge, animation avec des tricycles couchés dans le cadre de la Base de Loisirs du Port aux Cerises à Draveil.*).
- Organisation d'ateliers techniques spécifiques pour le para cyclo : Apprentissage des matériels spécifiques au PSH, apprentissage à la circulation en sécurité sur la voie publique etc...
- Accueillir les PSH sur des randonnées : permettre l'accessibilité à la pratique (aménagement parcours vélo, des personnes ressources pour les accompagner notamment les pilotes pour les déficients visuels.
- Organiser des sessions de formation permettant de développer des compétences techniques (aisance à vélo, pilotage, orientation, GPS, mécanique etc...) chez les PSH pour développer leur autonomie.
- Former les PSH aux fonctions d'encadrement technique bénévoles (animateur – initiateur – moniteur) ou professionnelles et aux fonctions de dirigeants. Intégration de PSH au sein de formations dirigeants ou éducateurs par des aménagements spécifiques si nécessaires.
- Organisation de la formation spécifiques "accueil et encadrement de personnes en situation de handicap" et « pilote tandem » en lien avec la commission PSH de la fédération.

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Licenciés-Adhérents/Public hors club

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Toutes tranches d'âges

**Type** : Public atteint de pathologies/Public en situation de handicap-parasport

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet** Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Nombre de personnes en situation de handicap, participants à des activités ou des manifestations dédiées, en apprécier l'évolution,
- Taux de participation des personnes en situation de handicap aux événements de la fédération, en apprécier l'évolution,
- Nombre de personnes formées à l'accueil de PSH, en apprécier l'évolution,
- Nombre de PSH formés (encadrement et dirigeant)
- **La structure est identifiée au sein du site « Handi Guide » de l'Etat**
- **L'action s'inscrit dans le dispositif « club inclusif »**
- Enquête de satisfaction des PSH

## FICHE N°5

### MODALITE OU DISPOSITIF

## L'accueil des nouveaux licenciés

### LES ACTIONS POSSIBLES

| Objectifs opérationnels         | Dispositifs éligibles                     | Actions possibles   | Clubs | CoDep | CoReg |
|---------------------------------|---|---|-------|-------|-------|
| Le développement de la pratique | Favoriser l'accueil de nouveaux licenciés | <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'animations pour promouvoir les activités fédérales et inciter à rejoindre la fédération</li> <li>Organisation de randonnée ouverte à tous.</li> </ul> | X     | X     | X     |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place.

- Promouvoir les activités de la fédération auprès de tous les publics et inciter à la pratique surtout les personnes hors du club,
- Amener les non pratiquants à une activité sportive régulière au travers du cyclotourisme,
- Démocratiser la pratique du cyclotourisme sous toutes ses formes,
- Permettre au grand public de découvrir le cyclotourisme et le vélo comme mode de pratique accessible,

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Accueillir les débutants et les non-licenciés au sein du club et proposer des activités de découverte (cyclo-découvertes, sorties d'initiation etc.). Utilisation des 3 sorties gratuites et de la convention pré-accueil,
- Organisation d'un week-end d'intégration et de cohésion pour les nouveaux licenciés de l'année en cours.
- Organisation de randonnées ou d'animation dans le cadre de « Mai à Vélo » ou d'évènements portés par des collectivités ou des partenaires (Randonnées touristiques, sportives, familiales, cyclo découverte, ateliers vélo enfants...),
- Animation du territoire par l'organisation d'une ou plusieurs randonnées annuelles ouvertes à tous
- Participer au forum des associations et toutes manifestations permettant de faire la promotion des activités du cyclotourisme (salons, journées, forum etc...)

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Toutes tranches d'âges

**Type** : Public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet**

Exemple d'indicateurs potentiels du dispositif « l'accueil des nouveaux licenciés » :

- Nombre d'évènements organisés visant à accueillir des nouveaux licenciés au sein du club,
- Nombres :
  - De nouveaux licenciés au sein du club/comité départemental/comité régional à la suite de l'action mise en place.
  - D'animateurs formés pour mieux accueillir les nouveaux licenciés, au cours de l'année.
  - D'initiateurs formés pour mieux encadrer les nouveaux licenciés, au cours de l'année.
  - De dirigeants formés pour assurer la continuité de la structure.
  - De personnes ayant suivi des stages spécifiques liés au projet de la structure
- Evolution du nombre de licenciés.

## FICHE N° 6

### MODALITE OU DISPOSITIF

## Accompagner les bénévoles (Formation)

### INTITULE DE L'ACTION

| Objectifs opérationnels         | Dispositifs éligibles     | Actions possibles  | Clubs | CoDep | CoReg |
|---------------------------------|---------------------------|--|-------|-------|-------|
| Le développement de la pratique | Accompagner les bénévoles | <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation : accession à des fonctions d'accueil et d'encadrement</li> <li>Formations fonctions dirigeantes</li> <li>Formations spécifiques inscrites au référentiel</li> <li>Professionnalisation des structures (soutien aux bénévoles)</li> </ul> |       | x     | x     |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi ». Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet

- Développer des compétences au sein des structures pour un accueil de qualité
- Développer des compétences au sein des structures pour encadrer les activités de la fédération auprès de tous les publics,
- Perfectionner les encadrants, les dirigeants et les pratiquants par l'acquisition de nouvelles compétences techniques et administratives,
- Développer la pratique au sein des clubs et favoriser l'accueil des nouveaux licenciés,
- Développer les écoles françaises de vélo,
- Accompagner des éducateurs fédéraux vers un diplôme professionnel permettant d'encadrer l'apprentissage du vélo

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Mise en place de sessions de formations dans le respect du référentiel de formation actualisé au 1 février 2023 et déclaré dans l'espace formation de l'espace structure :
  - Former des animateurs clubs
  - Former des initiateurs fédéraux



- Former des jeunes éducateurs fédéraux
- Former les dirigeants pour assurer la continuité des activités et la pérennité des structures.
- Renforcer les compétences des éducateurs par des stages spécifiques,
- Formation d'intervenants SRAV (voir fiche 10 du référentiel de formation)
- Accompagnement d'initiateurs et de Moniteurs licenciés, vers la formation CQP « Animateur Mobilité à vélo » mise en place par le centre national de formation.

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut :** Licenciés-Adhérents

**Genre :** Mixte

**Tranche d'âge :** Toutes tranches d'âges

**Type :** Public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.**

- Nombres :
  - D'animateurs formés pour mieux accueillir les nouveaux licenciés, au cours de l'année,
  - D'initiateurs formés pour mieux encadrer les nouveaux licenciés, au cours de l'année,
  - De dirigeants formés pour assurer la continuité de la structure,
  - De jeunes éducateurs fédéraux,
  - D'intervenants SRAV formés,
  - De personnes ayant suivi des stages spécifiques liés au projet de la structure,
  - D'inscrits au CQP « AMV »

# OBJECTIF OPERATIONNEL ANS : promotion du sport santé

## FICHE N°7

### MODALITE OU DISPOSITIF

### Le vélo et la santé

### INTITULE DE L'ACTION

| Objectifs opérationnels  | Dispositifs éligibles | Actions possibles   | Clubs | CoDep | CoReg |
|--------------------------|-----------------------|---|-------|-------|-------|
| Promotion du sport santé | Le vélo et la santé   | Sport santé : préservation de la sante et sport sur prescription (Le vélo sur ordonnance) | x     | x     |       |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Lutter contre la sédentarité par l'accueil de tous les publics (dont les enfants),
- Encourager la pratique du vélo pour les personnes souffrant de certaines pathologies ayant une prescription dans leur parcours de soins,
- Promouvoir les bienfaits du vélo par une pratique adaptée et régulière,
- Intégrer un réseau régional, départemental ou local d'accompagnement à la santé par le vélo, du simple bien-être au vélo sur ordonnance,
- Avoir des animateurs formés « vélo Santé » niveau 2
- Avoir des moniteurs au Niveau 2 « Vélo Santé FFVélo » vélo sur ordonnance

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Organiser, en collaboration avec un établissement de santé (CHU, maison de santé, EHPAD, etc.) une activité physique autour du vélo pour les personnes bénéficiaires,
- Organisation du concept « le vélo c'est la santé » validé par la fédération en janvier 2024 : Proposer une activité physique régulière une fois par semaine ou par mois, sous la forme d'une balade d'une demi-

journée maximum, adaptée aux différents publics en dehors d'une prescription. Prévoir une progression, un calendrier et un encadrement.

- Développer **le vélo et la santé** en proposant **des sorties régulières** pouvant s'adapter à tous les participants, avec apprentissage des notions de gestion des efforts. Proposer en parallèle, du renforcement musculaire par de la préparation physique généralisée, encadré par une personne formée et diplômée à cet effet.
- Faciliter la pratique régulière ou la reprise de celle-ci chez les personnes **en difficultés ou fragilisées par une pathologie et faisant l'objet d'une prescription médicale**. Adaptation de l'accompagnement par une personne formées "Moniteur Vélo santé FF vélo" pour permettre une pratique adaptée aux capacités physiques de chacun. *Préciser les modalités d'accueil et de prise en charge des personnes ainsi que le réseau de personnes mobilisé (maison de santé, éducateur APA, médecin etc.).*
- Développer un partenariat avec convention avec une maison sport santé labellisée
- Organisation d'une journée de la santé par le vélo composée de : pratique balade à vélo, atelier mesure conditions physique, ateliers conseils santé (diététique, récupération etc...), atelier secourisme etc...

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Licenciés-Adhérents

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Toutes tranches d'âges

**Type** : Public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.** Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Mise en place d'évènements spécifiques « le vélo et les bienfaits sur la santé » (ateliers, journées d'information etc...)
- Nombre de participants aux actions mises en place
- Nombre de sorties organisées dans le cadre « **le vélo c'est la santé** »
- Nombre de participants aux randonnées sport santé,
- Nombre de participants au stage de formation « vélo-santé bien être »
- Nombre de stages vélo santé bien-être organisés

# OBJECTIF OPERATIONNEL ANS

## Développement de l'éthique et de la citoyenneté

### FICHE N°8

#### MODALITE OU DISPOSITIF

## Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations

#### LES ACTIONS POSSIBLES

| Objectifs opérationnels                         | Dispositifs éligibles  | Actions possibles   | Clubs | CoDep | CoReg |
|---|--|---|-------|-------|-------|
| Développement de l'éthique et de la citoyenneté | Lutte contre tous les types de comportements violents et les discriminations | <p><i>Information et sensibilisation aux violences et incivilités de toutes natures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Lutte contre les violences et discriminations respect du plan fédéral spécifique aux SVSD</i></li> <li><i>Lutte contre la violence routière et partage de la route</i></li> </ul> |       | x     | x     |

Ce dispositif est spécifiquement dédié aux CoDeP et au CoReg. Les thèmes des actions sont les suivants :

- Information et sensibilisation à la lutte contre les violences de toutes natures (sexistes, sexuelles, physiques, psychologiques, harcèlement, insultes etc...)
- Informations et sensibilisation à la lutte contre les discriminations (racisme, LGBT homophobie, genre etc...)
- Information et sensibilisation à la lutte contre les violences routières et le partage de la route

#### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

#### Lutte contre les violences et discriminations :

- Informer les dirigeants, les éducateurs et les licenciés des structures sur les comportements discriminatoires et les différentes violences dans le sport,
- Informer les clubs sur la réglementation en vigueur, dont l'honorabilité : Obligations et conséquences,

- Sensibiliser les jeunes licenciés face aux discriminations et violences de toutes sortes dans le sport,
- Former les dirigeants et les éducateurs à réagir face à des cas de discrimination ou de violence.

### La sécurité à vélo :

- Inciter les pratiquants à avoir les bons comportements à vélo pour la sécurité dans le cadre de leur pratique.
- Informer, sensibiliser et former pour réduire le nombre d'accidents à vélo et promouvoir le partage des espaces.
- Développer des ateliers thématiques et participatifs sur la sécurité à vélo et les dangers sur la route, les chemins, et les sentiers.

## LA DESCRIPTION

**Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser.** Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet

### Lutte contre les violences et discrimination :

*Seules les actions menées en collaboration avec une association spécialisée dans ce domaine telles que les colosses aux pieds d'argile ou bien en collaboration avec des structures qui permettent de l'intervention de personnes ayant une formation spécifique et une bonne connaissance dans ce domaine. **Le montant de la prestation de la structure intervenante ou de l'intervenant peut être couverte à hauteur de 80%.***

Les descriptions ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Organisation de sessions d'informations (webinaire et/ou présentiel) lors des sessions de formation des éducateurs et à l'occasion des rencontres avec les responsables des Ecoles Françaises de Vélo.
- Réalisation d'atelier de mise en situation face à des comportements discriminatoires et/ou violents afin d'apprendre comment réagir.
- Mise en place de formations à destination des éducateurs.

### La sécurité à vélo :

- Informer **les pratiquants sur la sécurité à vélo** :
  - Organisation d'une journée d'information pour les clubs à la sécurité et au partage de la route
  - Organisation d'un séminaire des responsables sécurité et des dirigeants clubs sur la sensibilisation à la sécurité
- Déployer un kit de formation et de communication sur la sécurité avec un rappel des règles essentielles du code de la route et des bons comportements,
- Mise en place de stages d'aisances à vélo au sein des clubs,
- Organisation d'ateliers thématiques lors de sorties ou d'événements, réaliser des actions de sensibilisation à destination du grand public,
- Organiser des séances de remise en selle pour les adultes en proposant des séances de réapprentissage des bons comportements à vélo,
- Organisation de séquences d'information sur les angles morts

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Bénévoles/Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Toutes tranches d'âges

**Type** : Public mixte

## L'EVALUATION

**Les projets devront être justifiés auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet. Les indicateurs ci-dessous ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.**

### Lutte contre les violences et discrimination :

- Nombre d'évènements consacrés à la lutte contre les violences et les discriminations dans le sport
- Nombre de sessions de sensibilisation et de formations des encadrants (animateurs – éducateurs – adultes accompagnateurs) à réagir face à une situation de discrimination et/ou violence.
- Nombre de dirigeants formés aux comportements violents ou discriminants
- Nombre de licenciés sensibilisés à la problématique des discriminations et violences dans le sport.

### La sécurité à vélo :

- Nombre de journées d'information autour de la sécurité à vélo.
- Nombre de manifestations dédiées à la sécurité à vélo
- Nombre de participants aux évènements autour de la sécurité à vélo.
- Baisse du nombre d'accidents chez les licenciés.
- Nombre de personnes formées à la sécurité à vélo
- Nombre de personnes formées à la remise en selle

## FICHE N°9

### MODALITE OU DISPOSITIF

## L'écoresponsabilité des organisations

### LES ACTIONS POSSIBLES

| Objectifs opérationnels                         | Dispositifs éligibles                  | Actions possibles  | Clubs | CoDep | CoReg |
|---|--|--|-------|-------|-------|
| Développement de l'éthique et de la citoyenneté | L'éco-responsabilité des organisations | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'actions pour développer les comportements en faveur du développement durable</li> </ul> | X     | X     | X     |

### LES OBJECTIFS

Cette partie doit permettre de répondre à la question du « pourquoi » Il s'agit de décrire le ou les buts et la finalité du projet que la structure souhaite mettre en place. Les objectifs ci-dessus ne sont que des propositions, ils peuvent être adaptés en fonction de votre projet.

- Promouvoir les comportements en faveur d'un cyclotourisme durable
- Avoir une démarche écoresponsable dans l'organisation d'un évènement.
- Continuer de développer le caractère écoresponsable des sorties.

### LA DESCRIPTION

Cette partie est celle de la formalisation, il doit décrire les actions, et les modalités mises en place pour mener à bien le projet. Elles doivent y être détaillées de façon concrète. Elles doivent préciser quel type d'action, avec quel public, à quelle date, avec quelle organisation, quel programme, quelle ressource humaine avec quelles compétences (éducateurs bénévoles ou non, dirigeants, prestataires etc..), le lieu (ville, école, massif etc...), les moyens financiers à mobiliser. Les descriptions ci-dessus ne sont que des propositions, elles peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Rendre sa manifestation écoresponsable :
  - Utilisation de matériel recyclable (bac de tri, rubalise biodégradable,
  - Avoir du matériel réutilisable (éco-cups, balisage réutilisable,
  - Favoriser les circuits courts d'approvisionnement pour les points de ravitaillements notamment,
  - Promouvoir l'écoresponsabilité sur la manifestation
- Mise en place d'espaces de transmission des savoirs entre le moniteur, les adhérents et les nouveaux adhérents afin que la pratique se déroule dans un cadre respectant l'environnement.
- Organisation d'actions de sensibilisation des licenciés et des organisateurs aux conséquences du changement climatique sur les activités de randonnées à vélo,
- Mise en place d'une formation environnement et développement durable pour les organisateurs de manifestations.

## LE PUBLIC BENEFICIAIRE

**Statut** : Licenciés-Adhérents/Public hors club/Grand public

**Genre** : Mixte

**Tranche d'âge** : Toutes tranches d'âges

**Type** : Public mixte

## L'EVALUATION

**La mise en œuvre des projets sera à justifier auprès de l'ANS. Il est nécessaire de déterminer des indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation du projet et ses effets. Ces indicateurs doivent être mesurables et vérifiables. Les indicateurs suivants ne sont que des propositions qui peuvent être adaptés en fonction de votre projet.** Les indicateurs ci-dessus ne sont que des propositions qui peuvent être adaptées en fonction de votre projet.

- Nombre d'actions réalisées en faveur du Développement durable
- Nombre de sessions d'informations organisées
- Nombre de personnes sensibilisées sur les comportements écoresponsables, développement durable et changement climatique ;
- Nombre de personnes ayant suivies la formation fédérale sur le développement durable,